

# Syndicat Mixte pour la remise en navigabilité du Tarn

## PROCES-VERBAL

Compte-rendu du comité syndical  
du jeudi 14 décembre 2023

Le jeudi 14 décembre 2023, à 14h00, le comité syndical du syndicat mixte pour la remise en navigabilité du Tarn, convoqué par la présidente du syndicat mixte s'est réuni salle B153 – Conseil départemental, 1 boulevard de la Marquette - 31000 Toulouse.

### Délégués titulaires présents :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Didier CUJIVES.

### Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Pour le Conseil départemental :

Victor DENOUVION a donné procuration à Didier LAFFONT,  
Sandrine FLOUREUSSES a donné procuration à Maryse VEZAT-BARONIA,  
Sabine GEIL-GOMEZ a donné pouvoir à Didier CUJIVES,  
Jean-Michel FABRE a donné pouvoir à Maryse VEZAT-BARONIA,  
Karine BARRIERE a donné pouvoir à Daniel REGIS,  
Aude LUMEAU-PRECEPTIS a donné pouvoir à Didier CUJIVES,  
Jean-Marc DUMOULIN a donné pouvoir à Daniel REGIS.

### Délégués suppléants présents :

Pour le Conseil départemental : Didier LAFFONT.

Pour la Communauté de communes Val d'Aïgo : Daniel REGIS (visio).

**Directions et services présents** : Karine VIRENQUE directrice DDAT, Olivier AURIOL chef de service Tourisme et Développement des Territoires DDAT, Catherine CAZALS chargée de mission Tourisme fluvial service Tourisme et Développement des Territoires DDAT, Béatrice BLANC service Tourisme et Développement des Territoires DDAT, Sylvie SIRE Paerie départementale de la Haute-Garonne.

Madame Maryse VEZAT-BARONIA présidente du syndicat a ouvert la séance et procède à l'appel nominatif des délégués. Elle constate que le quorum est bien atteint.

Mme Maryse VEZAT-BARONIA rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023.
2. Etat d'avancement de la feuille de route : convention de mise à disposition des locaux entre la Commune de Villemur-sur-Tarn et le Syndicat Mixte - travaux à prévoir dans le cadre de la remise en navigabilité du Tarn sur un premier tronçon – travail sur le Règlement Particulier de Police de Navigation.

# Syndicat Mixte pour la remise en navigabilité du Tarn

## 3. Gestion du Syndicat

- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité.

## 2. Etat d'avancement de la feuille de route :

Les services rappellent la feuille de route et présentent de façon détaillée :

- La convention de mise à disposition des locaux entre la Commune de Villemur-sur-Tarn et le Syndicat Mixte.
- Les travaux à prévoir dans le cadre de la remise en navigabilité du Tarn sur un premier tronçon à l'écluse de Villemur-sur-Tarn : étude de définition des pontons, pose de la signalétique, rédaction du Règlement Particulier de Police de la Navigation (RPPN), avec une ouverture prévisionnelle du tronçon prévue fin 2024.
- Le travail sur le RPPN : constitution d'un dossier complet à transmettre pour instruction à la DDT31 comprenant un schéma directeur d'utilisation de la rivière Tarn, une réunion à organiser avec les divers usagers de la rivière Tarn.

Daniel REGIS précise que l'ATEV (association Tarn Eau Vivante) est en sommeil actuellement, donc à retirer de la liste des usagers.

## 3. Gestion du Syndicat

### ➤ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le comité syndical approuve à l'unanimité la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Syndicat Mixte Ouvert pour la remise en navigabilité du Tarn à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### ➤ Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024

Le comité syndical décide à l'unanimité d'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024 dans la limite de 25 % des crédits votés en 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Maryse VEZAT-BARONIA lève la séance à 14h35.

**Mme Maryse VEZAT-BARONIA**

**Présidente du Syndicat Mixte pour la remise en navigabilité du Tarn**